

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÎLE D'OLÉRON

Dolus d'Oléron, La Brée les Bains, Le Château d'Oléron, Saint-Denis d'Oléron, Saint-Georges d'Oléron, Saint-Pierre d'Oléron, Saint-Trojan les Bains

Il sera procédé du **mardi 11 juin au samedi 13 juillet 2019 inclus, soit une durée de 33 jours**, à une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation d'itinéraires cyclables dit "Plan Vélo 3", sur les communes de Dolus d'Oléron, La Brée les Bains, Le Château d'Oléron, Saint-Denis d'Oléron, Saint-Georges d'Oléron, Saint-Pierre d'Oléron, Saint-Trojan les Bains, à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Dolus d'Oléron, Saint-Denis d'Oléron, Saint-Georges d'Oléron, Saint-Pierre d'Oléron, et Saint-Trojan les Bains, et à la demande de permis d'aménager au titre du code de l'urbanisme, sur la commune de Le Château d'Oléron.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du pétitionnaire à l'adresse suivante : CDC de l'Île d'Oléron, 59 route des Allées, 17310 Saint-Pierre d'Oléron, tél : 0546472468.

Les informations relatives à l'enquête et les dossiers d'enquêtes comportant une étude d'impact et l'avis de l'Autorité environnementale, seront consultables sur le site Internet de la Préfecture [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "Publications/Consultations du public". Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr).

Les observations concernant la demande de déclaration d'utilité publique et les mises en compatibilité des plans locaux d'urbanisme pourront également être adressées par écrit à la Mairie de Saint-Georges d'Oléron, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : rue de la République, CS 20200, 17190 Saint-Georges d'Oléron, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations concernant la demande de permis d'aménager de la commune de Le Château d'Oléron seront à adresser à cette même Mairie, 4 bd Victor Hugo, 17480 Le Château d'Oléron.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de demande déclaration d'utilité publique, comportant une étude d'impact et l'avis de l'Autorité environnementale sera déposé et consultable dans les mairies de Dolus d'Oléron, La Brée les Bains, Le Château d'Oléron, Saint-Denis d'Oléron, Saint-Georges d'Oléron, Saint-Pierre d'Oléron, et Saint-Trojan les Bains.

Les dossiers de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme seront déposés et consultables dans les Mairies respectives de Dolus d'Oléron, Saint-Denis d'Oléron, Saint-Georges d'Oléron, Saint-Pierre d'Oléron et Saint-Trojan les Bains. Le dossier de demande de permis d'aménager de la commune de Le Château d'Oléron, comportant une étude d'impact et l'avis de l'Autorité environnementale sera déposé et consultable en cette Mairie.

Les dossiers pourront être consultés aux jours et heures habituelles d'ouverture du public, à savoir :

**Dolus d'Oléron** : lundi, mercredi, vendredi de 8h30 / 12h30 et de 13h30 / 17h00 ; mardi, jeudi de 8h30 / 12h30 ; samedi de 9h00 / 12h00  
**La Brée les Bains** : du lundi au vendredi : de 09h00 / 12h00 et de 14h00 / 17h00 ; le samedi : de 09h00 / 12h00 ;  
**Le Château d'Oléron** : lundi au jeudi : 8h30 / 12h30 et 13h30 / 17h00 ; vendredi : 8h30 / 12h30 et 13h30 / 16h15 ; samedi 9h00 / 12h00  
**St-Denis d'Oléron** : lundi au vendredi : 9h00 / 12h00 et 13h30 / 17h00 ; samedi : 9h00 / 12h00 ;  
**St-Georges d'Oléron** : du lundi au vendredi : 9h00 / 12h15 et 13h30 / 17h15 ; Samedi : 9h00 / 12h00  
**St-Pierre d'Oléron** : lundi au vendredi : 8h30 / 12h30 et 13h30 / 17h30  
**St-Trojan les Bains** : lundi au jeudi : 9h00 / 12h30 et 13h30 / 16h00 ; vendredi : 9h00 / 14h00 ; samedi : 9h00 / 12h00

Dans ces lieux, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations. Un registre supplémentaire concernant la demande de permis d'aménager sera déposé à la Mairie de Le Château d'Oléron.

Monsieur Dominique BICHON, Officier du Génie de l'Armée de terre en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra en personne le public dans les conditions suivantes :

<b>Dolus d'Oléron</b>	mercredi	12 juin 2019	08h30 à 12h30
	jeudi	04 juillet 2019	08h30 à 12h30
<b>La Brée Les Bains</b>	mardi	18 juin 2019	14h00 à 17h00
	jeudi	04 juillet 2019	14h00 à 17h00
<b>Le Château d'Oléron</b>	mardi	11 juin 2019	08h30 à 12h30
	samedi	29 juin 2019	09h00 à 12h00
	vendredi	12 juillet 2019	08h30 à 12h00
<b>Saint-Denis d'Oléron</b>	jeudi	27 juin 2019	13h30 à 17h00
	vendredi	12 juillet 2019	13h30 à 17h00
	samedi	13 juillet 2019	09h00 à 12h00
<b>Saint-Georges d'Oléron</b>	mardi	18 juin 2019	09h00 à 12h15
	jeudi	27 juin 2019	09h00 à 12h15
	samedi	06 juillet 2019	09h00 à 12h00
<b>Saint-Pierre d'Oléron</b>	vendredi	14 juin 2019	13h30 à 17h30
	jeudi	20 juin 2019	13h30 à 17h30
<b>Saint-Trojan Les Bains</b>	Vendredi	14 juin 2019	09h00 à 12h30
	jeudi	20 juin 2019	09h00 à 12h30

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

- la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron se prononcera, par délibération, sur l'intérêt général de l'opération, par une déclaration de projet.
- le Préfet statuera sur la demande de déclaration d'utilité publique,
- le Préfet soumettra, pour avis, respectivement à chacun des Conseils municipaux de Dolus d'Oléron, Saint-Denis d'Oléron, Saint-Georges d'Oléron, Saint-Pierre d'Oléron, et Saint-Trojan les Bains les dossiers de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint. Si ceux-ci ne se sont pas prononcés dans un délai de deux mois, ils seront réputés avoir donné un avis favorable.  
La proposition de mise en compatibilité du plan éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire ou de la commission d'enquête sera approuvée par la déclaration d'utilité publique. À défaut de délibération dans un délai de deux mois à compter de la réception par la commune de l'avis du commissaire enquêteur, la mise en compatibilité sera approuvée par arrêté préfectoral.
- le maire de la commune de Le Château d'Oléron statuera sur la demande de permis d'aménager au titre de l'article L421-2 du code de l'urbanisme.

Copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront déposées en Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), en mairies de Dolus d'Oléron, La Brée les Bains, Le Château d'Oléron, Saint-Denis-d'Oléron, Saint-Georges d'Oléron, Saint-Pierre-d'Oléron, et Saint-Trojan les Bains pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.